

FERMETURE SOUDAINE ET DEFINITIVE DU CABINET MEDICAL DU DOCTEUR CAPITAIN.

Nous avons appris en ce début de semaine de façon totalement incidente le départ du Docteur Christine Capitaine, qui a annoncé par simple affichage sur le portail de son local professionnel la cessation définitive de son activité et la mise en vente du local médical où elle exerçait.

Monsieur le Maire tient à préciser que la municipalité n'a à aucun moment été informée des intentions de la doctoresse de quitter la commune et d'arrêter l'exercice de sa profession, et qu'elle a donc été d'emblée mise devant le fait accompli. Il souligne combien la disparition de la présence du seul médecin généraliste de notre territoire dans ces conditions constitue un événement regrettable et très préjudiciable pour de nombreux habitants de la Commune.

En réaction à ce départ, la municipalité va essayer de travailler dans deux directions.

- **Dans l'immédiat** informer et appuyer les patients référencés du docteur Capitaine pour gérer leur recours à un médecin de substitution et récupérer leurs dossiers médicaux. A titre d'information, le Conseil de l'ordre des médecins a d'ores et déjà été contacté sur ce sujet. Sachant qu'il n'a de son côté aucune information sur la décision du docteur Capitaine, l'interlocuteur apporte les précisions suivantes quant à la procédure de recours à un nouveau médecin référent.

« Tout patient qui désire obtenir le transfert de son dossier médical doit adresser un courrier de demande à l'adresse suivante :

*Conseil Départemental de l'Ordre des Médecins (CDOM 29)
355 rue de l'Elorn
29200 BREST*

Le courrier devra mentionner le nom et les coordonnées du nouveau médecin référent qui a été retenu. Sera joint au courrier, une photocopie de la carte d'identité et pour les patients mineurs la photocopie du livret de famille.

Tél : 02.98.80.06.16 pour toute demande d'informations complémentaires. »

Nous nous tournerons également vers l'Agence Régionale de Santé et la Sécurité Sociale pour éclaircir les conditions de transmission des dossiers des patients. Les informations seront reportées au fur et à mesure sur le site internet de Roscanvel.

- **ENSUITE**, lancer une procédure de recherche d'un nouveau médecin généraliste qui accepterait d'implanter son cabinet sur la Commune et dans le même temps étudier les possibilités pouvant soutenir les conditions d'installation professionnelle de celui-ci, ainsi que les coûts que cela pourrait engendrer pour la Commune.

Comme de très nombreuses petites communes rurales en France, Roscanvel connaît désormais les problèmes liés à la « désertification médicale » : la disparition de nos médecins de « campagne ». Devant cette difficulté il sera important que la municipalité et tous les habitants concernés conjuguent leurs efforts dans les mois à venir pour répondre à la situation.